

nation dépend de leur plus ou moins de volonté de faire le bien. Que l'on abaisse l'instituteur et l'on abaisse le peuple, mais qu'on l'éleve, au contraire, qu'on le fasse noble et respecté et l'on verra le peuple devenir intelligent, remarquable, puissant.

Ainsi la force de la religion, l'agrandissement de la patrie, l'amélioration si impérieuse qu'elle exige, découleront nécessairement de ses instructions. C'est donc sur l'instituteur que repose l'avenir, c'est donc entre ses mains qu'est déposée la garde du pays, de la nationalité, et devant cette immense responsabilité peut-il rester inactif, insouciant ? Oh, non, l'âme instruite connaît trop bien son devoir, l'obligation qui pèse sur elle; l'éducation enseigne trop fortement ce que l'ignorance peut causer de misères, de dégradation, pour que l'instituteur n'emploie pas tous ses efforts, pour qu'il ne travaille pas sans relâche comme sans dégoût, à donner à la génération qui suivra une éducation qu'elle transmettra elle-même à la suivante, augmentée, agrandie du fruit de ses connaissances, de ses découvertes. Le bonheur du peuple sera le plus beau monument, le plus noble souvenir que l'instituteur puisse léguer de lui à la postérité.

1863.

Le passé est au présent ce que le présent est à l'avenir. Il faut donc lire dans le passé pour prévoir ce que la Providence réserve aux générations.

(J. T. DE ST. GERMAIN.)

(Suite.)

VI.

ALLEMAGNE.

Dans le but de raffermir davantage les liens qui unissaient déjà les Allemands, tout en cherchant à élever la Confédération germanique, l'empereur d'Autriche a convoqué à Francfort, le 17 août, une réunion des souverains de la Confédération allemande.

Sur les 35 souverains qui appartiennent à cette confédération, 28 y ont assisté. Les sept autres qui ont manqué à la réunion, étaient : le roi de Prusse, le roi de Danemark, le duc d'Anhalt-Bernbourg, le prince de Reuss Greig, le prince de Schaumbourg-Lippe, le prince de Lippe-Detmoldt et le land-grave de Hesse-Hambourg.

L'absence des rois de Prusse et de Danemark a été vivement remarquée : on l'a aussi diversement interprétée ; mais on pense généralement que l'abstention du premier a été due à un froissement d'amour-propre, et celle du second, aux difficultés qui existaient entre lui et la Confédération germanique.

Quoi qu'il en soit, la réunion, conférence ou diète, comme on voudra l'appeler, n'en a pas moins eu lieu, et l'empereur d'Autriche, François-Joseph, a eu l'insigne honneur de la présider.

Un plan de réorganisation, suggéré par l'Autriche elle-même et basé sur le système constitutionnel, tel qu'il existe dans plusieurs pays, a été définitivement adopté par les représentants de presque tous les États de la Confédération, cinq seulement ayant voté contre.

Après dix séances consécutives, le congrès a résolu ce qui suit, savoir :

1o. La représentation populaire sera composée de trois cents membres choisis par élection au sein des diverses chambres représentatives de l'Allemagne ;

2o. Le nombre des membres pour chaque État confédéré sera proportionnel au nombre des votes qui lui est attribué par l'article 6 du pacte fédéral, pour l'assemblée plénière ;

3o. L'Autriche et la Prusse n'y seront représentées que pour leurs États allemands et par ampliation, du moins en ce qui regarde l'Autriche, pour ceux de leurs États qui appartiennent à la confédération actuelle ;

4o. Il y aura une chambre haute, ou de princes. Ce sera la diète actuelle, mais renforcée, où les différents souverains de la confédération siégeront par leurs délégués ;

5o. Il y aura un directoire exécutif, dans lequel l'Autriche et la Prusse auront chacune deux voix, et où le représentant des États moyens, avec une seule voix, aura le vote décisif.

Enfin, l'empereur a clos les conférences par le discours suivant :

“ Nos délibérations sont terminées, et mes augustes confédérés voudront bien me permettre de leur adresser quelques paroles d'adieu. Dans dix séances, nous nous sommes mis d'accord sur une longue série de questions des plus difficiles et des plus compliquées. Dans aucun cas, des intérêts privés et exclusifs n'ont empêché l'accord final dans notre assemblée.

“ Nous avons montré que nous étions tous prêts à faire des sacrifices. C'est là, selon moi, un fait d'une haute importance, et si nous jetons tous avec satisfaction un coup-d'œil rétrospectif sur des preuves si nombreuses de la concorde et de l'abnégation dont témoignent nos résolutions, j'ai peut-être, pour ma part, le droit de me pardonner un mouvement de fierté en voyant complètement justifiées les espérances que j'avais fondées sur la coopération personnelle des princes allemands. Je prie mes augustes confédérés de recevoir l'expression de ma profonde reconnaissance pour l'amitié et la confiance qu'ils m'ont témoignées personnellement. Notre première conférence des princes allemands se sépare en faisant des vœux pour qu'une seconde conférence la suive le plus tôt possible,